

Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30. La présente séance s'est ouverte à 18 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, Me Caroline Dion, greffière et madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale adjointe et trésorière.

1.  
1.1

24869-12-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

Une présentation par le maire sur le budget 2023 est diffusée.

À 18 h 44, monsieur Paul Germain, maire, quitte la salle du conseil et revient à 18 h 46.

À 18 h 56, monsieur Joey Leckman, conseiller district 1, quitte la salle du conseil et revient à 18 h 59.

2.  
2.1

24870-12-22

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023**



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 qui prévoient que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2023 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que l'avis public exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 a été dûment publié en date du 21 novembre 2022;

Il est proposé Mme Sara Dupras et résolu unanimement :

1. D'adopter, pour l'exercice financier 2023, un budget équilibré des recettes et dépenses de vingt-quatre millions cinq cent vingt-six mille cent soixante-cinq dollars (24 526 165 \$) réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

<u>RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2023</u>
Taxe sur la valeur foncière	
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	13 477 038 \$
1.1 Taux variés – 6 logements et +	42 390 \$
1.2 Taux variés – Non résidentiel	2 183 770 \$
1.3 Taux variés – Terrains vagues	184 080 \$
1.4 Taux variés – Immeubles industriels	95 080 \$
1.5 Taux variés – Immeubles agricoles	6 590 \$
1.6 Taux variés – Immeubles forestiers	6 160 \$
1.7 Surtaxe – Terrains vagues non desservis	24 000 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	1 005 890 \$
Tarification et compensation (eau, égouts, ordures)	3 106 175 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires, compensation immeubles non imposables)	220 192 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	365 345 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, etc.)	1 895 955 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	1 096 820 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	756 680 \$
TOTAL DES RECETTES	24 526 165 \$

<u>DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2023</u>
1. Administration générale (conseil, trésorerie, greffe, ressources humaines, MRC)	3 307 041 \$



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière)	3 812 565 \$
3. Transport routier (voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	4 985 286 \$
4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	3 843 446 \$
5. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	848 184 \$
6. Environnement	539 505 \$
7. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	3 136 198 \$
8. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	4 053 940 \$
TOTAL DES DÉPENSES	24 526 165 \$

14.

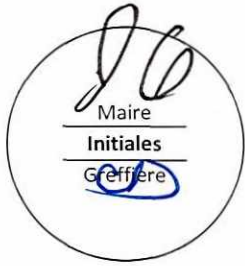
**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 03 à 19 h 14.

15.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS**

Les conseillers interviennent relativement à divers sujets.



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution


16.  
16.1  
24871-12-22 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 19 h 14.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 24869-12-12 à 24871-12-12 contenues dans ce procès-verbal.

  
\_\_\_\_\_  
Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 24869-12-12 à 24871-12-12 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 12 décembre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Me Caroline Dion  
Greffière